



”

Je **réévalue**
régulièrement **le niveau**
de douleur de ma
patiente en utilisant une
échelle d'évaluation adaptée
à partir de laquelle j'administre
le traitement prescrit.

« Le patient bénéficie de soins visant à anticiper ou soulager rapidement sa douleur. »

Ce critère est exigé pour tous les établissements dans la **certification pour la qualité des soins**.

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Certification
pour la qualité
des soins

Patients, soignants, un engagement partagé

